

BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSE :

La demande devra être faite entre le **01 septembre et le 19 octobre 2023**. Elle peut se réaliser de deux façons :

- **En ligne en se connectant à Scolarité Services :**
Avec l'identifiant et le mot de passe de son compte EduConnect (fourni par le collège, compte du télépaiement) ou par son compte France Connect
- **En format papier** (à demander au secrétariat de scolarité)

ATTRIBUTION DES BOURSES :

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en 3 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes en charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt sur le revenu.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les ressources prises en compte correspondent au revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition 2023 portant sur les revenus 2022 (dernière déclaration).

MONTANTS DES BOURSES ET PLAFONDS DE RESSOURCES :

Pour l'année scolaire 2023-2024, **le montant annuel de la bourse sera versé en trois fois et sera déduite de la demi-pension** (à chaque trimestre) :

- 37 € par trimestre scolaire pour l'échelon 1 soit 111 € pour l'année scolaire
- 104 € par trimestre scolaire pour l'échelon 2 soit 312 € pour l'année scolaire
- 162 € par trimestre scolaire pour l'échelon 3 soit 486 € pour l'année scolaire

Plafonds de ressources du foyer en Euro à ne pas dépasser :

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	16885	9127	3220
2	20781	11234	3964
3	24677	13340	4707
4	28573	15447	5450
5	32471	17553	6193
6	36367	19659	6936
7	40263	21766	7680
8 ou plus	44160	23872	8423
Montant annuel de la bourse	111 €	312 €	486 €

Si vous rencontrez des difficultés concernant la demande de Bourse, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de scolarité, soit par téléphone au 05.56.07.61.69 soit par courriel : scolarite.0332342s@ac-bordeaux.fr